

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne : Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Service funèbre à la mémoire des Princes défunts.

ECHOS ET NOUVELLES :

Le Comte et la Comtesse Capello à Monaco.

Service funèbre à la mémoire des soldats alliés morts pour la Patrie.

Promotion.

Nos blessés.

ÉTUDES HISTORIQUES :

Le Théâtre dans la Principauté de Monaco depuis le dix-septième siècle. (Suite.)

VARIÉTÉS :

Lorsque les chirurgiens coupaient les membres sans éther ni chloroforme. (Suite et fin).

MAISON SOUVERAINE

Le lundi 5 novembre, à 10 heures, sera célébré, à la Cathédrale de Monaco, le service funèbre d'usage à la mémoire des Princes défunts.

ÉCHOS & NOUVELLES

S. Exc. le Comte Maggiorino Capello, Ministre Plénipotentiaire et Envoyé Extraordinaire de S. A. S. le Prince près le Saint-Siège, et la Comtesse Capello ont été pendant quelques jours les hôtes de la Principauté.

Dès leur arrivée, ils ont rendu visite à S. Exc. le Ministre d'Etat, qui a donné, le lendemain, en leur honneur un déjeuner auquel assistaient, avec S. G. M^{re} Vié, les principaux membres du Clergé et les hauts fonctionnaires.

Au cours de leur séjour, le Comte et la Comtesse Capello ont visité l'Hôpital, l'Orphelinat et l'établissement des Dames de Saint-Maur.

Sous les auspices des Municipalités de la Principauté, un service funèbre à la mémoire des soldats alliés morts pour la Patrie et dont les familles habitent Monaco, sera célébré par S. G. M^{re} Vié, à la Cathédrale, vendredi prochain, 2 novembre, à 10 heures.

M. Gaston Moch, Conseiller Privé de S. A. S. le Prince, Secrétaire de la Commission d'examen des Inventions, a été promu Chef d'escadron, par Décret du 14 octobre.

Le sapeur Gauthier, mobilisé comme sergent au 27^e bataillon de Chasseurs, vient d'être blessé d'un éclat d'obus à la jambe gauche. Date et lieu inconnus. Il est soigné à l'hôpital temporaire n° 16, de Compiègne.

ÉTUDES HISTORIQUES

LE THÉÂTRE DANS LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

depuis le XVII^e siècle.

(Suite)

La Vie du Prince Florestan.

Castil-Blaze à Monaco.

Comment fut créé l'Hymne Monégasque.

Pendant la saison d'hiver, le prince Florestan recevait parfois à Monaco la visite d'amis parisiens ; c'étaient, le plus souvent, des artistes ou des écrivains. Déjà, à cette époque, les gens de lettres ou de théâtre qui en avaient les moyens — et c'étaient naturellement les plus réputés — fuyaient Paris au temps des frimas pour venir vers notre soleil. La Principauté était alors beaucoup moins connue que depuis sa liaison avec les chemins de fer. Lorsqu'un homme du Nord y arrivait, après un long voyage en voiture, il pouvait se croire transporté dans un pays enchanté. On ne voyait de maisons que sur la presqu'île, dans l'enceinte fortifiée. Aux pieds des remparts commençait, d'un côté, une immensité bleue, la mer jusqu'à l'horizon et puis le ciel ; de l'autre côté, s'étendait jusqu'aux pentes rocheuses de La Turbie une forêt touffue de grands oliviers encadrés de caroubiers et de pins aux limites où la montagne reparaisait. Dans les parties les plus rapprochées de la ville, on voyait partout des fleurs pousser avec une fougue tropicale entre des alignements de petits arbres dont le feuillage vert se parsemait de points d'or et qui étaient des orangers. De sorte que, comme la mer, la végétation semblait venir battre la base de la forteresse. Il faut lire les enthousiastes descriptions que cette Nature exhubérante inspirait à Théodore de Banville dans un livre devenu fort rare, *La Mer de Nice* (Poulet-Malassis, éditeur, 1861), dont près de la moitié est consacrée à Monaco.

Un des hôtes d'hiver les plus assidus du Palais de Monaco à cette époque était Castil-Blaze, grand ami du prince Florestan. Leur liaison, née de goûts pareils également vifs pour les choses de théâtre, s'était consolidée par une sorte de parallélisme persistant de leur vie : ils se rencontraient partout où se passait quelque chose d'intéressant dans l'ordre théâtral, aux mêmes fêtes, représentations de galà ou premières, dans les mêmes foyers d'artistes. Leur âge aussi, étant semblable, les rapprochait. En ceci encore le parallélisme s'indiquait dans les deux événements de leur vie qu'il nous sera permis de qualifier de capitaux : leur naissance et leur mort. En effet, Castil-Blaze était né à Cavaillon en 1784, un an avant le Prince, et il devait mourir en 1857, un an après le Prince.

Dans le carton rempli d'œuvres d'art conservé aux Archives du Palais, dont nous avons parlé, existe le portrait de Castil-Blaze, lithographie avant toute lettre, portant sur la marge cette dédicace autographe : « *Castil-Blaze, à son ami Florestan Grimaldi, prince de Monaco.* »

C'est une belle figure respirant l'esprit, la

hardiesse et la vigueur, évoquant l'idée d'un mousquetaire de lettres.

Le souvenir de cet ami du prince Florestan mérite de survivre à plusieurs titres, car son activité s'est exercée avec talent dans de multiples parties du domaine littéraire et artistique et a laissé des fruits qu'aujourd'hui encore l'on peut trouver nourrissants et savoureux.

On consulte en effet toujours utilement la plupart de ses livres et notamment son *Dictionnaire de Musique* et son *Histoire de l'Opéra*. C'est à lui que l'on doit l'introduction en France des chefs-d'œuvre lyriques étrangers, entreprise par laquelle il compléta la réhabilitation musicale de la langue française, commencée par Lulli, en prouvant qu'elle est propice à tous les rythmes et à tous les sons autant que les langues réputées les plus euphoniques.

Ajoutons qu'il fut le rénovateur de la critique dramatique par ses articles des *Débats*, publiés de 1820 à 1832.

Il apportait dans son effort une diversité étonnante, composant de la musique, adaptant des partitions, dirigeant des concerts, collaborant à des journaux ou à des revues, écrivant des livres d'érudition ou de théorie, et conservant à travers ce labeur acharné un verbe méridional jovial et caustique, d'où jaillissaient des mots originaux que les contemporains répétaient et dont quelques-uns ont été retenus dans le fonds commun de l'esprit des nations (1).

Mais à ce surmenage il avait ébranlé sa santé. Aussi, à l'approche de l'hiver, s'empressait-il de fuir Paris et de venir dans le Midi pour raviver au soleil la flamme de son activité cérébrale.

Il ne s'arrêtait guère à Cavaillon, son pays natal, et s'en venait le plus tôt possible à Monaco, auprès de son ami le Prince, sachant qu'il y trouverait un climat plus doux.

Pendant un de ses séjours ici, en 1845, il eut l'occasion de collaborer, ou plus exactement d'adapter une orchestration, à l'Hymne Monégasque, inspiration locale née des événements de ces temps. Le fait intéresse l'histoire de ce pays et mérite d'être relaté.

L'Hymne Monégasque, de même que son grand et illustre frère, type des hymnes nationaux, le chant de Rouget de Lisle, a jailli d'une flambée d'enthousiasme allumée dans une âme d'artiste patriote par l'exaltation patriotique d'une collectivité.

Nous avons indiqué brièvement les causes de la situation troublée de cette époque. Un parti s'était formé à Menton, agissant sous l'influence d'agents sardes, qui ne cherchait rien moins que d'abolir l'autonomie de la Principauté pour l'incorporer dans le Royaume de Sardaigne. Ses tentatives, qui se heurtaient à des oppositions même à Menton, avaient soulevé à Monaco d'énergiques marques de réprobation. Vibrant au

(1) Nous pourrions ajouter que l'influence de Castil-Blaze a été prolongée par son fils, Blaze de Bury, qui tint longtemps le sceptre de la critique — un sceptre réellement redouté — dans la *Revue des Deux-Mondes*. La fille de Castil-Blaze avait épousé Buloz, le directeur de la célèbre *Revue*.

souffle de la colère publique, un bon monégasque fut le barde qui se révèle toujours en ces conjonctures ; il improvisa un chant vengeur, qu'adopta et consacra avec empressement la masse populaire, satisfaite de pouvoir exprimer ses sentiments en chœurs rythmés, sonores et entraînants.

Le barde fut alors M. Théophile Bellando de Castro. Poète et compositeur par circonstance, il était notaire par profession, et ses concitoyens devaient lui demander, quelques années plus tard, d'écrire une autre protestation sous forme d'acte notarié adressée au Ministère à Paris, lui signalant les intrigues et les abus d'agents sardes trop zélés, et réclamant la protection du Gouvernement français.

Cet hymne, très simple, valait surtout par la passion qui animait ses chanteurs. Le thème mélodique inventé par M. Théophile Bellando de Castro planait sur toutes les assemblées de monégasques et cadencait la marche des cortèges par lesquels ils allaient manifester leur fidélité devant le Palais princier.

Dès son arrivée à Monaco, en 1845, Castil-Blaze s'intéressa à ce nouveau chant. Il y voyait certainement une excellente contribution au recueil qu'il préparait sous le titre : *Chants de Provence*, avec arrangement de piano, qui n'est pas la moins curieuse partie de son œuvre.

Un jour, se trouvant au Palais avec M. Bellando de Castro, il le pria de lui fredonner le chant. Castil-Blaze le nota et en fit une orchestration sommaire pour flûte, piano et violon. Le manuscrit original porte cette mention : *Marche de M. Bellando, écrite et variée par M. Castil-Blaze*.

Plus tard, seulement, la partition fut pourvue d'une orchestration plus complète, d'abord par un chef de musique de la Société Philharmonique qui l'arrangea pour une bande musicale nombreuse comme celle qu'il dirigeait, ensuite par M. François Bellini, maître de chapelle de la Cathédrale, lequel y ajouta le trio qui fut joué pendant quelques années, mais qui a été abandonné.

Tel qu'il est exécuté maintenant, l'Hymne Monégasque est fidèle à la première version, celle qui accompagna les mouvements de l'époque troublée dont il fut l'effet et qui se conserva jusqu'en 1860, année qui apporta la solution du conflit.

Nous avons cru opportun d'indiquer dans cette biographie du prince Florestan les circonstances qui ont déterminé, sous son règne, la création de l'Hymne Monégasque, et ont doté ainsi la Principauté d'un chant officiel qu'elle devait avoir, de par sa qualité de pays souverain, de même qu'elle a un drapeau.

(A suivre)

PHILIPPE CASIMIR.

VARIÉTÉS

Lorsque les chirurgiens coupaient les membres sans éther ni chloroforme.

(Suite et fin.)

L'étude du protoxyde d'azote, par Henri Davy, fut le point de départ véritable de nos modes actuels d'insensibilisation. Davy, en effet, ayant constaté expérimentalement qu'une douleur violente causée par le percement d'une dent se trouvait suspendue par le protoxyde d'azote, n'hésita pas à avancer que l'on pourrait probablement employer ce gaz avec avantage « dans les opérations de chirurgie qui ne s'accompagnent pas d'une grande effusion de sang ». Les faits, d'abord, semblèrent lui donner raison. Mais les expériences poursuivies de divers côtés fournirent des résultats contradictoires et plusieurs accidents étant survenus, le procédé fut délaissé. Il ne devait être repris pratiquement que plus d'un demi-siècle plus tard.

Cependant, l'impulsion était donnée ; il était dès lors démontré sans réplique qu'un agent chimique, en certaines circonstances au moins, était susceptible de déterminer une complète insensibilisation. Si le protoxyde d'azote ne donnait pas toute satisfaction, un autre gaz ne pouvait pas manquer assurément de le remplacer avec avantage.

L'éther devait être ce produit. Des essais empiriques, des expériences physiologiques ou des faits pathologiques avaient fait connaître, depuis longtemps déjà, l'action puissamment stupéfiante de l'éther. Une expérience de hasard due à Jackson, docteur en médecine de l'Université de Harvard, fut le point de départ de son adoption définitive en chirurgie comme anesthésique.

Jackson, un jour qu'il préparait du chlore dans son laboratoire, absorba accidentellement une certaine quantité de ce gaz toxique. Pour calmer l'irritation violente dont il souffrait, il imagina de respirer simultanément un mélange de vapeurs d'éther et d'ammoniac. Le soulagement espéré fut obtenu et, Jackson ayant continué à respirer le mélange calmant, une anesthésie progressive ne tarda pas à se produire.

Ce fut un trait de lumière pour Jackson qui, l'an d'après, en 1846, s'avisait enfin de conseiller à Morton, dentiste de Boston, l'emploi de l'éther comme anesthésique.

Morton n'hésita point. Il s'éthérisa d'abord, puis essaya sur ses clients les effets de l'éther, presque toujours d'ailleurs avec succès. Jackson, en présence de ces résultats, ne douta plus et envoya Morton trouver le professeur Warren, chirurgien de l'hôpital de Massachusetts, pour lui demander la permission d'administrer l'éther à quelque malade devant supporter une grave opération.

L'essai eut lieu le vendredi 17 octobre, à dix heures du matin. Il fut des plus satisfaisants. Le problème de l'anesthésie chirurgicale était dès lors définitivement et pratiquement résolu.

Cependant, la méthode étant désormais créée, il restait à l'étudier scientifiquement.

Les médecins et les physiologistes s'y employèrent à l'envi et bientôt, grâce aux observations faites de toutes parts, grâce surtout aux recherches des savants français Flourens et Longuet, l'anesthésie chirurgicale cessant d'être purement empirique se trouva enfin établie sur des bases réellement scientifiques.

La suppression définitive de la douleur pour tout patient obligé de subir une opération chirurgicale, contrairement à ce qu'on pourrait penser, ne fut pas parfaitement accueillie de tous. Si la grande majorité des chirurgiens disaient avec Hippocrate, *divinum est opus sedare dolorem*, certains en revanche considéraient comme une impiété de supprimer les souffrances dans le sommeil provoqué.

Est-il besoin de dire que ces amants convaincus de la douleur pour les autres ne trouvèrent que peu de partisans ? Aussi, malgré les accidents qui ne tardèrent pas à se multiplier au fur et à mesure que les anesthésies devenaient plus fréquentes, les malades n'ont-ils point cessé de réclamer le bénéfice du sommeil bienfaisant et d'ailleurs aujourd'hui presque sans danger.

D^r JACQUES SERDA.

DEUXIÈME AVIS

M. DAMILANO JACQUES, loueur de voitures à Saint-Michel, maison Tiraboschi, a acquis de M. GHIO deux victorias, harnais et accessoires, servant à l'exploitation des numéros 82 et 129.

Les créanciers, s'il en existe, devront faire opposition entre les mains de l'acquéreur dans les délais légaux.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1917.

SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont informés que l'Assemblée Générale extraordinaire, convoquée pour le 28 août 1917, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 43 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion extraordinaire qui aura lieu le 5 décembre 1917, à 2 heures et demie de l'après-midi, au Siège de la Société à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Division éventuelle des actions en cinquièmes ;
- 2° Ratification de divers baux et conventions ;
- 3° Nomination d'Administrateurs en vue de compléter le Conseil d'Administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

BULLETIN DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 18 janvier 1917. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n° 53797.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 10 février 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 16116.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 28 mars 1917. Trois Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n°s 69024, 69025 et 69026.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 13 avril 1917. Une Obligation de 300 fr. de la Société du Mont-de-Piété de Monaco, portant le n° 001115.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 26 avril 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n° 13456 et une Obligation 4 % de la même Société, portant le n° 120485.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 19907, 23259, 30415, 30422, 30423, 35975, 40987, 45870, 48058, 82833.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 087456 et 134360.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 7 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 13499 et 40994.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 10 mai 1917. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n°s 38319, 39386, 39387.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 25 mai 1917. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n°s 026045, 034197, 034205 et 034217.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 juillet 1917. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 54960, 54975, 54976 et 54977.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 juillet 1917. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 17891 à 17905 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 21 juillet 1917. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 38390, 41515, 41761 et 48337.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 5 septembre 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 44853.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 10 octobre 1917. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 1831 et 1832.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 29 janvier 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n° 53397.

Titres frappés de déchéance.

Néant.